

BULLETIN DE PARTICIPATION

Ce concours s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans partant en vacances dans le cadre du dispositif Parcours Vacances, mis en place par une structure (Mission Locale, Écoles de la 2e Chance, Foyers Jeunes Travailleurs...) soutenue par Vacances Ouvertes.

Les participant-e-s au concours acceptent que leurs photos soient publiées ou exposées par Vacances Ouvertes ou ses partenaires, dans le cadre de leur communication institutionnelle.

ATTENTION : afin d'être assurés que Vacances Ouvertes retrouve les photos correspondantes à ce bulletin de participation, n'oubliez pas d'indiquer dans le corps du mail contenant vos photos ou vidéo : votre nom, prénom, nom de la structure, et nom de votre conseiller-e ou animateur-ice.

STRUCTURE PORTANT LE PROJET

NOM DE LA STRUCTURE :

ADRESSE :

CP ET VILLE :

NOM DE VOTRE RÉFÉRENT-E :

PARTICIPANT(S)

NOM DU, DE LA OU DES JEUNE(S) :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

5/.....

participons au Concours Photos de Vacances Jeunes 2017 organisé par Vacances Ouvertes,

certifions nous être assuré-e-s de l'accord des personnes figurant sur les photographies que nous envoyons (ou de leurs parents pour les mineurs),

autorisons l'association Vacances Ouvertes et l'ANCV à exposer et publier ces photographies et Vidéos dans le cadre de leur communication institutionnelle.

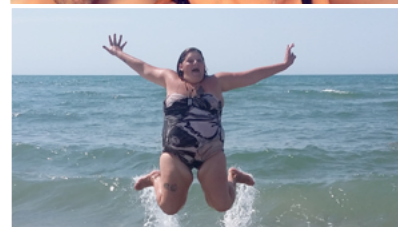
FAIT À..... LE.....

SIGNATURE :

Ce bulletin est à renvoyer avant le 30 OCTOBRE 2017

Par courrier à l'adresse suivante : Vacances Ouvertes, Concours Photos Jeunes 2017
Bât. Le Méliès 261 rue de Paris 93100 Montreuil

**Vos photos de vacances sont à renvoyer par mail à
concoursphotos@vacances-ouvertes.asso.fr**

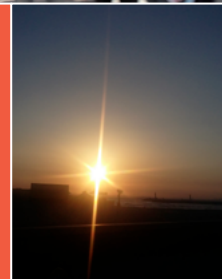


CONCOURS PHOTOS 2017

Des vacances de Folies

**Date limite de participation
30 octobre 2017**

*Des Chèques-Vacances à gagner !
Plus d'infos auprès de votre référent...*



CONCOURS PHOTOS 2017

« Des vacances de Folies »

RÈGLEMENT

LE CONCOURS

Le concours photos numérique organisé par Vacances Ouvertes, en partenariat avec l'ANCV, s'adresse aux **jeunes âgés de 16 à 25 ans partant en vacances dans le cadre du dispositif Parcours Vacances**, mis en place par une structure (Mission Locale, Écoles de la 2e Chance, Foyers Jeunes Travailleurs...) **soutenue par Vacances Ouvertes**.

Les participant-e-s au concours acceptent que leurs photos ou leurs vidéos soient publiées ou exposées par Vacances Ouvertes ou ses partenaires, dans le cadre de leur communication institutionnelle.

LE THÈME

Pour participer, vos photos devront s'accorder au thème « **Des vacances de folies I.** » : En vacances évidemment, mais surtout à la découverte de ce qui vous est inconnu, ce qui vous émeut, vous fait rire ou pleurer. Invitez-nous dans votre espace vacances propice à tant de rencontres et de nouvelles histoires à nous raconter !

COMMENT PARTICIPER ?

- Remplir et signer un bulletin de participation disponible :
 - Par téléchargement sur le site de Vacances Ouvertes : www.vacances-ouvertes.asso.fr, **partie Jeunes, rubrique Concours Photos**
 - Par simple demande par mail à concoursphotos@vacances-ouvertes.asso.fr
 - Auprès de votre conseiller-e ou animateur-ice référent-e

• **Nous renvoyer ce formulaire de participation par courrier à :**
Vacances Ouvertes - Bât. Le Méliès 261 rue de Paris 93100 Montreuil

• **Nous envoyer vos photos et vidéos de vacances par mail sur :**
concoursphotos@vacances-ouvertes.asso.fr (**4 au maximum ou vidéo de 30 seconde max**)

Dès réception du bulletin de participation, les photos en compétition sont diffusées sous forme de diaporama sur le site Internet de Vacances Ouvertes durant toute la durée du concours, jusqu'à délibération du jury. Suite à la délibération du jury, les photos gagnantes seront mises en ligne sur notre site.

ATTENTION : un-e jeune vacancier-e ne peut pas participer plusieurs fois la même année.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury prime une photo parmi celles envoyées. 3 critères seront retenus :

- Respect du thème
- Originalité des scènes photographiées

MODALITÉS DE PARTICIPATION

• Le prix est attribué au(x) jeune(s) dont le(s) nom(s) figure(nt) sur le bulletin de participation renvoyé par courrier ou par fax. Dans le cas d'un groupe de jeunes, le prix est attribué à l'ensemble du groupe.

• L'envoi doit se limiter à **4 photos maximum**, par jeune ou groupe de jeunes, donc par bulletin de participation.

• Les photos et les vidéos peuvent être prises **partéléphone portable, ou appareil photo numérique**

les photos et des vidéos de 30 secondes sont autorisées

• L'envoi des photos sur support CD est autorisé, l'envoi par mail restant prioritaire

• L'association Vacances Ouvertes se réserve le droit de retirer de la compétition des photos qu'elle considère, à son entière discrétion, comme offensantes ou inappropriées.

• Tout-e participant-e, ou groupe de participant-e-s, doit **indiquer dans le mail auquel seront jointes les photos ou vidéos** : prénom(s), nom(s), nom de la structure à laquelle il est rattaché, nom et prénom du / de la conseiller-e ou animateur-ice.

• **ATTENTION** : ne seront autorisés à participer que les jeunes ou groupe de jeunes ayant envoyé le bulletin de participation par courrier ou par fax **ET** les photos par mail ou sur CD **ET** indiqué dans ce même mail les informations précisées ci-dessus.

DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date limite d'envoi des photos est fixée au **VENDREDI 30 OCTOBRE 2017** à l'adresse mail suivante : concoursphotos@vacances-ouvertes.asso.fr

LES PRIX

Quatre prix* sont à remporter :

1er prix : 350 euros

2ème prix : 250 euros

3ème prix : 150 euros

coup de coeur vidéo 150 euros

4ème prix : un appareil photo numérique

**les prix en euros sont remis uniquement sous forme de Chèques-Vacances, dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances.*

POUR PLUS D'INFORMATIONS, ENVOI DE BULLETIN DE PARTICIPATION, ETC.

Contactez Kany NIAGATE

tel : 01 49 72 50 30

Mail : concoursphotos@vacances-ouvertes.asso.fr